



# FEDERATION TUNISIENNE DES SPORTS EQUESTRES

## Règlement des épreuves et du championnat « Jeunes Chevaux »

Les épreuves « jeunes chevaux » sont des épreuves spécifiques qui concourent à la formation et à la mise en valeur des jeunes chevaux et poneys tout en les préservant d'une utilisation abusive.

### **Article 1 : Définition**

1.1 Ces épreuves sont réservées à tout cheval/poney ayant minimum quatre ans et jusqu'à l'année où il atteint ses six ans.

1.2 L'âge d'un « Jeune Cheval » doit être justifié par un document d'accompagnement FNARC, FEI ou approuvé FEI.

### **Article 2 : Nombre d'épreuves autorisées**

2.1 Durant leur cycle, un « jeune cheval » peut participer à toutes les épreuves qui leur sont réservées.

2.2 Durant la même journée, un « jeune cheval » ne peut effectuer qu'un seul parcours.

### **Article 3 : Cycle « Jeune Cheval »**

3.1 Ce cycle prend fin quand un cheval/poney dépasse l'âge de 6 ans durant l'année d'organisation des épreuves « Jeunes Chevaux » ou du championnat « Jeunes Chevaux ».

### **Article 4 : Exigences techniques**

#### 4.1 Parcours

4.1.1 Le parcours doit être coulant, au tracé simple avec des distances justes.

4.1.2 Les doubles doivent être faciles, toujours à deux foulées (les autres combinaisons ne sont pas autorisées).

4.1.3 La combinaison doit être de préférence en direction du terrain de détente et en fin de parcours.

#### 4.2 Barème

4.2.1 Les épreuves pour jeunes chevaux sont jugées selon le barème A sans chronomètre sans barrage.

4.2.2 Une exception peut être faite pour les championnats « jeunes chevaux ».



# FEDERATION TUNISIENNE DES SPORTS EQUESTRES

## Règlement du championnat

### « CLASSIQUE »

#### **Article 1 : Définition**

Le championnat «CLASSIQUE» est un championnat destinés à encourager les cavaliers n'ayant pas pu participé aux autres catégories de championnat de Tunisie.

#### **Article 2 : Cycle «CLASSIQUE»**

2.1 Un cavalier participant au championnat «CLASSIQUE» est un cavalier âgé de 12 ans et plus.

2.2 Un cavalier participant au championnat «CLASSIQUE» est un cavalier possédant une licence de qualification au minimum.

2.3 Un cavalier participant au championnat « CLASSIQUE» ne peut participer qu'à un seul Championnat de Tunisie et donc ne peut pas participer aux autres catégories de championnat de Tunisie.

2.4 Chaque cavalier engage un seul cheval.

#### **Article 3 : Exigence Technique du parcours**

3.1 Les obstacles du parcours doivent être à une hauteur de 110 à 115 cm.